

Bulletin d'histoire politique

Politisations et apolitismes sportifs, en France et au Québec, 1930-1960

Jacques Defrance



Volume 11, numéro 2, hiver 2003

Sport et politique

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1060591ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1060591ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique

Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Defrance, J. (2003). Politisations et apolitismes sportifs, en France et au Québec, 1930-1960. *Bulletin d'histoire politique*, 11(2), 15–29.

<https://doi.org/10.7202/1060591ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2003

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Politisations et apolitismes sportifs, en France et au Québec, 1930-1960

JACQUES DEFRANCE

*Université de Paris X-Nanterre (Laboratoire « Sport et Culture »)
et « Centre de Sociologie Européenne » (IRESCO-Paris)*

La compréhension des attitudes du « monde des sports » à l'égard du politique, alternant entre l'apolitisme foncier de divers milieux sportifs, et l'engagement militant de quelques autres, passe par une élucidation des relations de ce « monde des sports » avec les autres sphères de la vie sociale. Les formes d'engagement individuelles dépendent des cadres collectifs au sein desquels ces conduites se déroulent, ici des codes tacites du monde sportif. Nous dégagerons ces contextes d'action au Québec et en France, des années 1930 à 1960.

POLITISATIONS ET DÉPOLITISATIONS COMME OBJETS D'ÉTUDE

La vie politique est une forme d'activité socialement constituée qui change profondément depuis la fin du XIX^e siècle (système électoral, partis politiques, financement, médiatisation,...). Les agents y accèdent au terme d'une socialisation spécifique. Dans ce cadre, l'apolitisme renvoie aux formes d'éducation instituées et à la mise en place de barrières séparant certains groupes des informations et des incitations utiles à l'acquisition d'une culture politique. Il est le fruit d'orientations précoces remontant à l'âge de l'éducation par la famille et par l'école, âge décisif dans l'acquisition de la culture sportive, qui peut, dans certaines conditions, être pensée et organisée (« construite ») comme un dérivatif loin de la pratique politique.

Mais l'apolitisme peut être établi autrement, comme une position de repli face à la politique, éventuellement chez des agents ayant une éducation et une expérience dans ce domaine. L'analyse aura alors pour objet de saisir dans quelle conditions l'abandon de l'engagement s'effectue. Ce phénomène de retrait ne peut être compris sans faire référence aux « coûts » de la participation à la vie politique, parfois très élevés, en termes d'implication dans des rapports de force physiques ou symboliques. L'échec en politique, le déclin statutaire ou la désaffiliation sociale, figurent parmi les facteurs de dépolitisation que la sociologie politique a identifiés (Bourdieu, 1979, ch. 8 :

« culture et politique »). L'entrée dans une carrière sportive pourrait fonctionner comme substitut d'une carrière politique, ce que semble illustrer la vie d'un dirigeant sportif français, Jules Rimet (1873-1956) : militant du Sillon au début du XX^e siècle, il se prépare à une candidature à la députation au sein de la Démocratie Chrétienne (1904), mais il renonce et se tourne vers l'organisation du football, pour diriger un club (le Red Star : cf. Hanoteau, 1983), la fédération française, puis la fédération internationale (1920), tout en affirmant une conception « apolitique » du sport au sein de ces organisations spécialisées.

Les dynamiques de politisation et de dépolitisation ne sont saisissables qu'au travers de biographies individuelles ou collectives : en histoire des sports, celles-ci sont peu nombreuses et il convient d'en constituer de nouvelles. Le travail est aussi dépendant de l'avancement de l'histoire sociale des groupes et des champs auxquels le « monde sportif » est plus particulièrement lié, tels le champ médical et l'espace des affaires militaires. Enfin, nous sommes redevables des schémas explicatifs que les sciences politiques offrent pour comprendre l'entrée ou la sortie d'un agent du champ politique : sur ce dernier point, nous nous appuyerons sur le modèle général proposé par Albert Hirschman qui intègre l'analyse des adhésions aux institutions, des abandons et des protestations, que ce soit dans l'espace public ou au sein d'un marché (Hirschman, 1982).

LES TRAVAUX SUR L'INSTITUTIONNALISATION DES SPORTS

Les formes de l'engagement politique chez les sportifs sont déterminées par le degré d'institutionnalisation du sport et par les relations que leur « monde » entretient avec les autres sphères de la vie sociale. Or le processus par lequel le sport devient une institution fermement établie et influente dans de multiples espaces sociaux au cours du XX^e siècle reste encore mal connu. Les travaux historiques en Amérique du Nord ou en France ont largement éclairé les origines des pratiques, l'implantation des premiers clubs, la fondation des fédérations ou des premières ligues, les luttes menées par les pionniers de l'éducation physique ou de sports particuliers (Hall *et al.*, 1991 ; Hubscher *et al.*, 1992). L'univers des sports devenant très vite un immense espace différencié, l'analyse des étapes suivantes de la formation des sports dans la première moitié du XX^e siècle s'effectue par spécialité sportive (histoire du basket, du football, du hockey,...) et par thèmes : l'intervention de l'État, la mise en spectacle des performances, les interférences entre sports et relations internationales (par exemple durant la Guerre Froide), etc. La saisie de la situation d'ensemble échappe à ces approches fragmentaires et thématiques. Il s'ensuit qu'il est difficile d'évaluer le degré

d'institutionnalisation des sports, l'éventuelle « fermeture » de cet espace sur des objets spécifiques, et la possible évacuation des enjeux sociaux et politiques présents à l'origine, notamment les enjeux éducatifs et militaires (dans les *public schools*, dans le courant de l'éducation nouvelle, au sein des « bataillons scolaires » français,...).

La description des relations entre le sport et les autres domaines de la vie sociale (qui conditionne la façon d'analyser le processus d'adhésion au sport), hésite entre deux perspectives.

a) Des auteurs insistent sur la dynamique d'adhésion des pratiquants et des cadres bénévoles à la « base » dans les associations, dans une optique d'histoire sociale approchant l'institution « par en bas ». Les processus de conversion au sport doivent quelque chose aux conditions dans lesquelles les convertis vivent, et à certaines prédispositions acquises dans la famille, à l'école ou dans des circonstances historiques particulières (par ex. une guerre, ou l'expérience du monde colonial). À ce niveau, des attitudes politiques entrent en jeu.

b) D'autres montrent le rôle « mobilisateur » joué par des organisations comme l'armée, les églises, l'école, ou par les politiques publiques de santé, de loisirs ou de tourisme. Ils insistent sur les effets structurants produits par l'économique ou le politique, les offres de pratique ou les opportunités créées par des organisations déjà établies, spécialement dans le cas de la pratique des enfants et des adolescents, à qui l'activité physique est souvent imposée. Ils montrent comment des *leaders* provoquent des effets d'entraînement, comment les normes morales ou les injonctions à pratiquer produisent de nouvelles adhésions. Nous trouvons ici les travaux de sciences politiques, les biographies, les monographies d'organisations qui insistent sur l'action prosélyte des appareils dont elles font l'histoire. À ce niveau aussi, des intérêts politiques s'expriment, qui sous-tendent l'action des notables ou des réformateurs, tournés vers la mobilisation sociale de la jeunesse, la démocratisation des pratiques sportives ou d'autres enjeux indirectement codés dans l'espace politique.

La division du travail entre les chercheurs spécialistes des mouvements de masse et les spécialistes des élites politiques reflète et renforce un clivage inscrit dans l'objet étudié. Pour y échapper, et tenir ensemble ces deux éclairages, qui ont une pertinence, nous abordons l'objet comme un champ, au sens défini par Pierre Bourdieu (Bourdieu, 1992), le « champ des activités physiques et des sports », dont nous analysons la genèse. Autour des activités corporelles se forment des enjeux, notamment éthiques et esthétiques, pour définir « la bonne manière d'éduquer les jeunes » et « la bonne façon de vivre ». Des prises de positions diverses s'expriment sur cet objet, formulées par des agents occupant une variété de positions sociales. L'approche en

termes de champ consiste à envisager cet espace de positions et de prises de positions dans leurs relations et dans leur histoire.

Les poussées de politisation et de dépolitisation dans le monde sportif peuvent être saisies dans le cadre de ce modèle. En effet, selon le degré d'autonomie du champ et, à un moment donné, en fonction du degré d'autonomie inégal des pôles opposés du champ, l'affirmation de choix politiques est très variablement encouragée ou réfrénée. Ces paramètres changent avec le temps, quand une poussée d'autonomisation ou, au contraire, une perte d'autonomie, sont induites par une nouvelle balance des forces sociales en présence (Defrance, 1998, 2000).

I. STRATÉGIES DIVERGENTES DE DIFFUSION ET DE LÉGITIMATION DES SPORTS

En invitant les individus à s'investir dans une vie associative dotée de dimensions publiques très nettes, le sport semble conduire ses membres vers une implication dans la cité et dans ses affaires. Pourtant, il le fait tout en leur enjoignant de ne pas se mêler de politique, comme le font, en principe, l'ensemble des associations établies en France sous la juridiction de la loi de 1901, ou au Canada dans le cadre légal fédéral.

L'affirmation d'un impératif de neutralité politique dès le début du XX^e siècle pourrait laisser penser que la voie de l'apolitisme a été précocement retenue et que l'ensemble de l'histoire des sports et de leurs organisations se déroule sous cette bannière, à l'écart des soubresauts de l'histoire politique. Il n'en est rien. Au contraire, il semble que le monde des sports a rencontré de manière durable des alternatives pratiques entre des orientations divergentes, inégalement politisées. Il a dû prendre des positions quant à savoir s'il est préférable de lier le destin du sport à des projets et des enjeux politiques ou, au contraire, de les dissocier.

L'UTILITÉ SOCIALE DU SPORT, UNE QUESTION QUI DIVISE

Des années 1930 aux années 1960, chacune de ces options prétendait assurer une meilleure expansion de l'institution sportive et promettait un nombre supérieur d'adhésions.

Une orientation « utilitaire » s'est affirmée autour de l'éducation physique, des gymnastiques et de certaines pratiques sportives, athlétisme, natation, tir, équitation, etc. De l'exercice et des jeux sportifs étaient organisés dans le but de préparer des individus à leur rôle social futur. L'activité était considérée comme un moyen, et non comme une fin en soi. Elle était diversifiée, car l'individu était pensé comme un tout riche de multiples dimensions, et l'effet formateur du mouvement devait couvrir l'ensemble, et faire appel à des activités différentes, variées, complémentaires.

Ainsi, la Fédération française d'athlétisme a conçu comme normal qu'une pratique athlétique d'été, comprenant plusieurs spécialités athlétiques et un entraînement général, soit alternée avec une pratique de sports collectifs l'hiver. Le calendrier était strictement limité à cette fin, disposition qui s'est maintenue jusque dans les années 1950. L'organisation athlétique a pu abriter le basket-ball à ses débuts, au niveau français et international (IAAF), avant que la discipline s'autonomise (en 1928 au plan international, en 1932-1933 en France). Elle incite ses clubs à offrir de la préparation militaire pour leurs jeunes pratiquants, jusqu'après la Seconde Guerre mondiale. Dans ces conditions, chaque pratique motrice était abordée de façon non-exclusive, sa valeur était « relativisée ». Un code de conduite tacite exigeait qu'on s'abstienne de toute manifestation de dévotion ou de passion extrême pour la performance, la technique ou le spectacle du jeu sportif. La modération en sport était attendue, ainsi que la manifestation d'un intérêt pour des objets plus élevés, plus « importants », plus durables (l'éducation des jeunes, le prestige national,...). Les organisations sportives catholiques et celles du syndicalisme ouvrier ont partagé cette orientation, mais aussi certaines fédérations spécialisées.

À l'inverse, une orientation « hédoniste », favorable au « sport pur », a défini un cadre d'organisation de la pratique dans lequel il s'agissait de se dégager de toutes les contraintes matérielles, de toutes les conventions en usage dans les divers milieux sociaux, de tous les engagements que les pratiquants pouvaient avoir par ailleurs, pour se consacrer exclusivement à un jeu, à la préparation d'un type de performance bien précis. Présent dès le début du ^{XX}^e siècle, favorable aux organisations spécialisées par discipline sportive, ce courant contribue à démembrer les organisations multi-sports, dominantes à l'origine, comme, en France, l'Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques (USFSA). Certains militent pour un sport spectacle professionnel mis sur pied pour le seul plaisir du spectateur.

Les deux orientations entrent en lutte. Elle se combinent avec d'autres clivages sociaux, comme l'opposition entre la culture urbaine moderniste et la culture rurale traditionnelle, ou entre la vision « hédoniste » de la vie sociale des commerçants et des industriels du divertissement et la vision ascétique des éducateurs. Le produit de ces différenciations est un clivage radical du champ sportif, comme dans le Québec de la première moitié du ^{XX}^e siècle, écartelé entre le hockey professionnel des grandes villes et les activités physiques modérées défendues par les instituteurs et les prêtres des campagnes (Gruneau, Whitson, 1993 ; Bellefleur, 1997).

Chacune de ces orientations a pu, à un moment ou à un autre, dénoncer l'autre, au prétexte qu'elle « dévoyait » le sport véritable et que, derrière une offre d'activité physique, elle cachait l'ambition de contrôler des populations

et de mettre en œuvre une conception de la vie sociale aux implications politiques tacites. De même, chacun de ces courants a développé des formes de dépolitisation et a été sensible à des facteurs de politisation.

II. DYNAMIQUES DE DÉPOLITISATION

L'APOLITISME ENGAGÉ DES ORGANISATIONS AFFINITAIRES

Le mouvement de création d'œuvres spécifiquement catholiques pour encadrer les loisirs et les pratiques physiques des jeunes qu'on observe dans les années 1930 révèle la perception que les milieux confessionnels ont du sport ou de la gymnastique. Cette perception est différenciée. Certains catholiques acceptent d'agir dans les fédérations spécialisées « neutres », tel Jules Rimet, tandis que d'autres animent des organisations sportives confessionnelles et préfèrent garder un encadrement religieux, insistant sur l'importance du but à atteindre —une éducation chrétienne —et relativisant le moyen employé — la technique sportive —; ils n'accordent pas aux clubs sportifs la « neutralité » et l'apolitisme » que ces clubs s'attribuent à eux-mêmes et qu'ils brandissent pour attirer l'éventail le plus large d'adhésions à leurs activités.

La pratique sportive est en elle-même une forme d'engagement total (physique et mental) de la personne dans un programme d'activité et dans un réseau de relations. Elle a des effets de socialisation marquants, surtout lorsque les pratiquants sont jeunes et influençables. Les milieux qui proposent de faire du sport dans les fédérations spécialisées ne réussissent pas à accréditer, auprès de tout le monde, la représentation du sport comme une enclave ludique, où s'effectueraient des actions dégagées de toute implication éthique et innocente quant à la formation des dispositions durables chez les élèves exercés. Aussi, le clergé récupère ces activités et les organise dans son propre espace d'action pastorale, lequel n'est neutre, ni au sein de l'espace religieux, ni dans le monde social.

Au sein du catholicisme, un nouveau dispositif d'encadrement des groupes sociaux est mis en place par l'Église à la fin des années 1920 et au début des années 1930, avec l'Action catholique, pour lutter contre la désaffection religieuse et la montée du socialisme parmi les masses ouvrières. Il s'agit d'organiser un militantisme confessionnel dans chaque milieu, à partir de membres du milieu visé (des ouvriers s'occupant des ouvriers,...), et non plus en s'appuyant sur des membres du clergé (dont l'importance numérique est en déclin). Cette action se présente comme étant plus « ouverte » que celle des patronages, moins strictement religieuse, et plus fortement mêlée aux enjeux qui intéressent les personnes rassemblées. L'Action catholique s'étend parallèlement à l'organisation paroissiale qui coiffe les patronages. Le

réseau le plus « ouvert », celui de l'Action catholique, se tourne vers un militantisme plutôt culturel (enquêtes sociales, lectures,...), tandis que les patronages accordent leur préférence aux jeux physiques et aux sports. Alors que les uns constituent des groupes pour une réflexion de type communautaire, les autres placent l'accent sur une pédagogie traditionnelle et une organisation verticale.

Les organisations catholiques se réorientent alors. Pour le clergé du Québec, les années 1930 sont un moment d'*aggiornamento* et, après avoir longuement flétri la vanité associée aux activités corporelles, il se convertit à la gymnastique et aux sports (Harvey, Cantelon, 1988). Au sein de l'Œuvre des Patronages, et dans l'Œuvre des terrains de jeux, il propose des jeux et des activités physiques soigneusement réglées, tandis que l'autorité pontificale produit quelques interprétations de la signification de ces pratiques dans le sens d'une vie chrétienne (notamment Pie XI, Pape « sportif »).

Dans le clergé français, la pratique des exercices avait déjà été promue à travers la Fédération Gymnastique et Sportive des Patronages de France depuis 1899. Au moment où le champ des activités physiques et des sports connaît une poussée d'autonomisation, dans les années 1930, l'organisation des Patronages de France se place symboliquement sous le patronage du général de Castelnau, un des personnages les plus engagés dans la lutte contre l'État, contre le camp laïc, contre les réformes de l'école, et tout ce qui pouvait être lié d'une manière ou d'une autre au républicanisme et au socialisme. En adhérant à un groupement pour l'éducation sportive catholique, les parents savent clairement qu'ils agissent dans le droit fil des directives papales, et avec la garantie d'un encadrement qui partage l'esprit antirépublicain et antiparlementaire des dirigeants du mouvement (François Hébrard, le président dans les années 1930, est membre de l'Action Française, le courant monarchiste impulsé par Maurras) (Muñoz, 2001). Le « bon esprit » est aussi garanti dans les patronages du Québec.

Les implications politiques de l'engagement dans le sport catholique sont faites pour demeurer tacites. Il « va de soi », pour les milieux catholiques, que l'éducation des jeunes doit être protégée contre l'athéisme, l'étatisme et toute référence au socialisme. Il s'agit d'une politisation par « omission » (si l'on veut), effectuée en évacuant tout un pan de l'espace politique et des relations sociales, et sur la base de laquelle est construite une philosophie humaniste, de la concorde entre les hommes de bonne volonté. Elle repose sur un contrôle social étendu et minutieux des personnels d'encadrement éducatif et moral. L'exemple le plus parlant est celui du Québec rural des années 1930-1950, où le clergé exerce une influence directe sur les communautés villageoises et où la nomination des instituteurs reste largement tributaire de critères moraux à travers le système des bureaux d'examineurs

(Hamel, 1995) : dans ces conditions extrêmes de cohérence, l'euphémisation de l'inculcation politique est totale.

RAJEUNISSEMENT DES PRATIQUANTS ET DÉPOLITISATION

D'autres types de facteurs ont contribué à renforcer l'« apolitisme » des groupements sportifs, affinitaires ou disciplinaires. L'un des plus prégnants au sein des fédérations (sauf les organisations sportives ouvrières) est la lente évolution des clubs vers un recrutement de plus en plus jeune. L'évolution est telle que, dans les années 1960-70, le sport est désormais un « jeu d'enfants », avec une majorité de licenciés au-dessous de 16 ans (Arnaud, 1988). Cette structure par âge contribue à renforcer la dissociation entre la vie politique et la vie de club, bien que l'« éducation à la démocratie » puisse être un thème de la pratique associative avec des enfants d'âge scolaire (en les encourageant à participer à la vie collective et à prendre des responsabilités).

Avant même ce rajeunissement de la population sportive, dans les années 1930-1950, les relations d'autorité qui se sont fréquemment développées dans le sport ont tendu à placer les « jeunes » sportifs en position de subordination face aux adultes et aux notables qui patronnaient la vie de club. Dans un certain nombre de cas, les pratiquants ont pu conserver une attitude de réserve, obéissant à une définition de la jeunesse comme âge immature au plan politique, auquel conviennent des préoccupations plus « légères » et enfantines (ou romantiques) que celles de la politique. Dans ce cas, l'espace du club sportif a fonctionné comme instance éducative, mais sans initiation aux valeurs de la vie civique des futurs adultes.

La tension entre le projet de former de futurs citoyens actifs et responsables, et la volonté d'avoir des adolescents obéissants, est permanente au cours de cette période. L'ambiguïté d'une éducation « active » promue par des adultes « autoritaires », qui ne tolèrent que des élèves dociles, atteint son paroxysme dans la France occupée par les Nazis de 1940 à 1944. Les activités physiques et les sports, perçus comme susceptibles de former des « chefs » au service de la « Révolution nationale », sont organisés dans un cadre ultra-rigide, avec une pédagogie de l'obéissance, tout à fait contradictoire avec le but visé. L'ambivalence sera telle qu'une partie des jeunes formés par les activités physiques dans les centres de Vichy passeront dans la Résistance au cours de la période (Halls, 1981). La dépolitisation ne fonctionne plus alors, et produit des effets allant dans une direction contraire à celle attendue par les éducateurs.

L'AUTONOMISATION DU CHAMP ET LE SPECTACLE SPORTIF APOLITIQUE

Les partisans de la conception du sport pour le plaisir, très actifs dans les sports professionnels dès la fin du XIX^e siècle, par exemple dans le hockey au

Canada, dans le cyclisme en France, font pression pour « autonomiser » toujours davantage la pratique sportive au sein d'organisations spécialisées. L'affrontement avec le courant du sport amateur d'inspiration anglaise est permanent en France et se traduit par une sorte de compromis ou de partage d'influence au début des années 1930: le football intègre dans une même organisation amateurs et professionnels (1932), le rugby connaît une scission en deux fédérations et deux jeux séparés (1934), et l'athlétisme opte pour l'amateurisme strict (en disqualifiant les derniers professionnels en 1932).

Le clivage est encore plus précoce et accentué au Québec, où s'affrontent la culture urbaine états-unienne et un catholicisme protégé par les structures sociales rurales de la province. Dans une configuration sociale « nord-américaine », avec une société qui s'industrialise plus vite que celles de la « vieille » Europe, des marchés économiques ouverts sur les États-Unis, une influence du protestantisme même sur les contrées catholiques (Rioux, Martin, 1971), les sports canadiens se développent différemment de ce qu'on observe en France. Le professionnalisme émerge plus rapidement dans le hockey canadien que dans le football français (Gruneau, Whitson, 1993; Wahl, 1986), avec une implantation urbaine et de forts liens avec l'industrie des spectacles. Il acquiert rapidement des traits « modernes », mobilité des joueurs et migrations, salaires élevés et marchandages, médiatisation des rencontres et mobilisations massives autour des équipes.

Le hockey et le basket professionnel, organisés selon le modèle états-unien, constituent des spectacles populaires, qui attirent une partie des classes populaires et des « classes moyennes » (au sens défini par la sociologie européenne: groupes en position intermédiaire, employés, petits agriculteurs, commerçants, artisans). L'adhésion à ce genre de divertissement est stimulée chez les Canadiens français par le désir de s'affranchir de la domination des anglo-Canadiens, dont la référence est le sport amateur britannique. Elle entraîne le renforcement d'une conception « ludique » du sport, qui se veut détachée de toute implication « sérieuse » dans les enjeux sociaux ou politiques.

Mais l'influence du modèle des sports organisés sur une grande échelle pour distraire les masses s'élargit dans les années 1930, à mesure que l'exemple des loisirs encadrés dans les pays fascistes montre qu'ils peuvent fonctionner de manière contrôlée en produisant de l'ordre social. Les forces conservatrices, y compris la hiérarchie cléricale très réceptive aux idées d'ordre, changent leur attitude à cette époque.

La signification morale attribuée au loisir commercial avait été profondément négative au début du siècle, quand les exhibitions sportives ordinaires étaient mélangées avec d'autres distractions, picnics, boissons, musiques, bals, etc. (Vincent, 1981; Gruneau, Whitson, 1993). Mais le sport

spectacle évolue vers davantage de compétition, de préparation, de spécialisation, en un mot une forme de « sérieux » et de recherche d'efficacité, tout en conservant la dimension ludique et dramatique du jeu sportif. Parallèlement, des États, réputés pour leur amour de l'ordre et de la hiérarchie, développent des politiques de loisir et de jeunesse s'appuyant sur le sport. Il en résulte que les représentations sociales du sport se transforment dans les esprits des plus conservateurs. L'assistance aux matches de sport professionnel est petit à petit perçue à travers une nouvelle grille de lecture (Defrance, 1987), comme une distraction « familiale », « apolitique », « saine », unissant tous les membres de la communauté locale ou nationale. Une nouvelle figure de l'apolitisme s'élabore : le sport comme culture centrée sur la sphère privée familiale, et comme forme de passion partagée par le clan mâle de la famille.

III. DYNAMIQUES DE POLITISATION

Les conditions dans lesquelles la dépolitisation des pratiques pédagogiques et d'encadrement moral s'effectue changent avec les grandes fluctuations historiques, celles qui se traduisent par des crises économiques majeures, des guerres civiles ou des conflits entre États. Certains facteurs avivent les significations ou les implications politiques de la pratique collective d'activités physiques dotées de valeur symbolique : un contexte historique peut leur conférer momentanément une résonance avec les enjeux politiques nationaux et internationaux.

POLITISATIONS ET TENSIONS DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES

Pour prendre la mesure des poussées de politisation dans l'espace des sports « olympiques », il faut indiquer avec précision quelles libertés les pouvoirs sportifs ont conquis face au monde politique à ce moment-là.

Le mouvement olympique connu à ses débuts une dépendance très directe à l'égard des pouvoirs politiques des grandes puissances. Alors que Pierre de Coubertin rêvait d'un Comité international olympique souverain et traité d'égal à égal par les États, dans le respect de son autonomie, et alors qu'il avait maintenu pendant la guerre de 1914-1918 au sein du comité les membres allemands et autrichiens, il fut contraint d'exclure les puissances vaincues en 1920. Ses tentatives de faire entrer l'Union Soviétique (avec l'appui d'un suisse, Franck Messerli) au nom de l'universalité du sport furent, elles aussi, arrêtées par le veto du pouvoir politique (Gaston Vidal, représentant le gouvernement français pour le sport). Aux premiers Jeux d'après-guerre, de nombreux athlètes participèrent en tenue militaire, montrant que

les préoccupations de la société civile pénétraient largement l'espace de la compétition sportive.

Pourtant, le mouvement sportif prit de l'ampleur et il gagna en autonomie à la fin des années 1920 et au début des années 1930. Alors que l'Allemagne était réintégrée aux Jeux en 1928 et que la participation internationale s'étendait, Coubertin réussit à écarter les adversaires qui souhaitaient rattacher le C. I. O. à une organisation internationale pour le contrôler, le Bureau International du Travail ou la Société des Nations (les menaces s'éloignent après 1928). Les perspectives d'action devenaient meilleures, et Coubertin soutint l'expression de la philosophie du sport amateur et éducatif pour s'opposer au professionnalisme croissant, en créant en 1928 le Bureau International de Pédagogie Sportive.

C'est dans cette dynamique d'autonomisation et de stabilisation de l'organisation sportive qu'il faut replacer son « noyautage » progressif par des dirigeants aux conceptions politiques autoritaires, nazies, fascistes, militaristes ou ultra-conservatrices. D'après le travail de Fabrice Auger, le tournant a lieu en 1933-1935, alors que le choix de Berlin comme site des Jeux de 1936 a déjà eu lieu (dans des conditions troubles en 1931). Le choix est maintenu quand les Nazis prennent le pouvoir. Pour 1940, la préférence est donnée à Tokyo, capitale de la puissance militariste qui domine le continent Asiatique. Le choix de pays fascistes couvre toutes les années 1930, et au sein du comité, un savant travail d'éviction et de cooptation permet d'écarter toutes les personnalités démocrates.

En effet, la « neutralité » politique du Comité international olympique signifie deux choses : d'abord, les membres du Comité doivent avoir un statut social suffisant pour ne pas être dépendants des autorités politiques, pour ne pas s'incliner devant les pouvoirs institués et les décisions politiques officielles, ce qui suppose qu'ils occupent des positions éminentes, héritées ou acquises (notables, hommes d'origine sociale élevée) : ensuite, ils doivent en principe se mettre au service de l'idée olympique et laisser en suspens leurs engagements politiques pris « à l'extérieur » du C. I. O., mais ceux-ci n'en existent pas moins.

Les hommes du C. I. O. sont des hommes politiques et politisés, la plupart très à droite au milieu des années 1930. Comme le montre Auger, les membres allemands du Comité sont nazis, racistes et antisémites, les espagnols sont monarchistes et franquistes, les français sont de droite et officient sous Vichy, les japonais sont nationalistes et impérialistes, le serbe est pro-nazi, le brésilien est monarchiste, les anglais sont conservateurs, etc. Seuls, des délégués américain, anglais et tchèque expriment des points de vue démocrates et prennent position contre la tenue des Jeux de Berlin. Mais l'américain est évincé en 1936 au profit d'Avery Brundage, riche homme

d'affaire antisémite, anticomuniste et très pro-nazi (qui deviendra président du C. I. O. en 1952, en pleine Guerre froide). La majorité passe aux mains des ultra-conservateurs et des fascistes en 1934, et le Comité organise une contre-offensive efficace pour neutraliser la campagne internationale de boycott des Jeux de Berlin (Brohm, 1983).

Ainsi, au moment où l'organe du sport olympique obtient un pouvoir accru pour orienter, organiser et contrôler le sport sur des bases autonomes, la politisation le gagne de l'intérieur, sur un mode tacite, mais avec des effets pratiques tout à fait nets. La vision du monde sportif que le C. I. O. diffuse entre 1934 et 1945 est celle d'un univers organisé par les grandes puissances policières et militaires, capables de mettre en place des spectacles sportifs de masse dans un ordre parfait et unanime. La fusion entre l'organisation sportive (Comité d'organisation des jeux olympiques - COJO) et l'appareil politique et policier est poussée très loin. Au cœur de l'organisation olympique, des forces politiques individuelles ou de parti font leur entrée, ce qui contraint les groupes opposés à cette orientation de l'olympisme à prendre position sur un plan politique, en rappelant les valeurs démocratiques et universalistes de la doctrine olympique originale. L'influence fascisante se poursuivra au-delà de l'Armistice de 1945 au sein du C. I. O., mais d'autres débats, eux aussi politiques, comme ceux de la Guerre froide, reconfigureront cette question.

POLITISATIONS «ÉTATIQUES»

Des formes de politisation «étatique» des activités sportives s'observent dans diverses configurations. La plus évidente est celle des États autoritaires entre les années 1930 et les années 1960, en Italie, en Allemagne, puis dans la France de Vichy. Mais elle existe aussi, autrement, dans les phases de fonctionnement normal de la démocratie parlementaire. On le voit à l'époque de la «guerre froide», alors que les institutions défendant une vision «apolitique» dominant le sport mondial, tout en s'alliant aux forces de droite libérales ou nationalistes.

Les années 1950 voient se développer de nouvelles formes de lutte contre le sport politisé, tout se passant comme si l'intolérance devenait croissante en fonction d'une norme d'apolitisme renforcée. Elle s'accroît à mesure que le champ s'autonomise davantage, sous l'égide d'organisations spécialisées, non-utilitaristes, et alors que la *fun morality* commence à s'imposer plus largement dans la vie sociale, dans le courant des années 1950 et 1960, avec le développement de la société du spectacle et de la consommation (grandement inspirée des États-Unis).

Le maniement de la norme de neutralité des organisations sportives s'accomplit dans un espace double, sportif et social, marqué par le dédoublement des normes d'engagement (ce dédoublement est un indice d'autonomisation du champ sportif). Un exemple en est donné lorsque l'État français, lui même impliqué dans les rivalités internationales de la « Guerre froide » durant les années 1950, rappelle à l'ordre une fédération très politisée à gauche, la Fédération gymnique et sportive du travail (F. S. G. T.). Il alterne des interventions, demandant d'abord moins d'engagement politique, ensuite davantage d'engagement, selon qu'il se place dans l'espace des sports ou dans l'espace de la politique internationale.

Ainsi, en novembre 1951, l'administration de la Jeunesse et des Sports menace la F. S. G. T. de lui retirer ses subventions si elle persiste à s'impliquer dans le Mouvement pour la Paix, qu'elle a rejoint en 1949, organisation qui regroupe les nations et les mouvements de jeunesse d'obédience communiste à travers le monde (cette fédération est alors une « organisation de masse » du Parti communiste : Borrel, 1999). Il lui rappelle que tout lien ostentatoire avec des organisations politiques dissipe la neutralité. Mais en novembre 1956, le Premier ministre, Guy Mollet, demande à la F. S. G. T. de condamner publiquement les « événements » de Hongrie : et ce sont les dirigeants de cette dernière qui, pour échapper à cette prise de position embarrassante, invoquent la nécessité de rester apolitiques (Amar, 1987, p. 223 et p. 228).

Dans les pays de culture anglo-saxonne, réputés pour avoir « moins d'État », la lutte politique identifiée sous le nom de « guerre froide » donnera lieu aussi à des interventions. Mais elles se feront sur un mode beaucoup plus tacite, le corps social et les services secrets étant mobilisés pour éliminer les influences socialistes au sein des entreprises et des organisations. Ainsi, les apparences ont été protégées, celle de l'autonomie du champ sportif et celle de la « neutralité » de l'État.

CONCLUSION

L'histoire politique et sociale du sport enregistre deux grands types de données relatives à ses relations avec l'espace politique.

D'un côté, nous trouvons une orientation apolitique, et même « anti-politique », durable, qui constitue une dimension de la culture sportive. Il ne s'agit pas de la récuser au vu d'autres données montrant une politisation. Au-delà des mots, nous enregistrons des évolutions objectives de l'institution sportive dans le sens d'une autonomisation par rapport aux contraintes de la vie sociale, par rapport aux normes de la vie quotidienne, celles qui règlent l'honneur, la décence, les hiérarchies d'âge, de classe, de sexe, etc. Le

mouvement vise à dissocier les pratiques sportives des normes éthiques et esthétiques dominantes et des enjeux quotidiens, pour les établir sur des règles spécifiques que les organisations sportives font appliquer de manière souveraine. Ce faisant, elles se dégagent de certains enjeux politiques, par exemple des luttes entre laïcs et confessionnels en France. Depuis le début du XX^e siècle, les fondements de cette autonomie se renforcent, aussi bien en France qu'au Canada français.

D'un autre côté, l'historien observe des processus politiques au sein du sport, ou des poussées de « re-politisation » de ce qui s'était relativement dégagé de l'emprise des pouvoirs établis. Dans son souci de se faire reconnaître, de légitimer ses pratiques, le « monde sportif » est conduit à situer l'objet sportif au sein des grands enjeux de chaque époque, la défense de l'honneur national, la construction d'une jeunesse saine et unanime, la relance de l'emploi, etc. À cette fin, certains agents établissent des organisations « engagées » politiquement ou sur un plan confessionnel, afin d'inscrire directement la pratique dans un projet social dont la signification politique est explicite. D'autres construisent le sport comme une activité gratuite, uniquement référée à elle-même, mais en gagnant du pouvoir tout au long du XX^e siècle, ils se trouvent impliqués dans les enjeux sociaux et économiques et retrouvent des implications politiques, tout en maintenant leurs discours apolitiques.

On le voit, l'apparence des faits est assez contradictoire, ce qui suppose de trouver un modèle d'analyse qui conserve les différentes facettes de la culture sportive, tout en proposant de les articuler en respectant les données objectives et les visions subjectives de celles-ci (opération qu'une sociologie réflexive comme celle de Pierre Bourdieu nous a permis d'esquisser : Bourdieu, 1992).

BIBLIOGRAPHIE

Amar, M., *Nés pour courir. Sport, pouvoir et rébellions. 1944-1958*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1987.

Arnaud, P., « Quand le sport devient un jeu d'enfants. Esquisse d'une histoire des rapports du sport et de l'enfant (XIX^e-XX^e siècles) », dans B. Michon, C. Faber (dir.), *Sciences sociales et sports. États et perspectives*, Strasbourg, UFR-STAPS, 1988.

Augé, F., *Une histoire politique du mouvement Olympique : l'exemple de l'entre-deux-guerres*, Nanterre, Université Paris X, thèse en sciences sociales, 1998.

Augustin, J. P., et Sorbets (dir.), *La culture du sport au Québec*, Bordeaux, éd. MSHA, 1996.

Bellefleur, M., *L'évolution du loisir au Québec. Essai socio-historique*, Sainte-Foy, Presses Universitaires du Québec, 1997.

Borrel, M., *Sociologie d'une métamorphose. La Fédération Sportive et Gymnique du Travail entre société communiste et mouvement sportif (1964-1992)*, Paris, I.E.P., Thèse en sociologie, 1999.

Bourdieu, P., *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit, 1979.

Bourdieu, P., avec Wacquant L., *Réponses. Pour une anthropologie réflexive*, Paris, Seuil, 1992.

Brohm, J.M., 1936, *Jeux olympique à Berlin*, Paris, éd. Complexe, 1983.

Defrance, J., « Comment interpréter l'évolution des pratiques sportives ? », *Esprit*, avril 1987, no. 4, p. 139-147.

Defrance, J., « Le sport et la politique de l'apolitisme », dans Assemblée Nationale (catalogue d'exposition), *Sport et Démocratie*, Paris, 1998, p. 87-90.

Defrance, J., « La politique de l'apolitisme. Sur l'autonomisation du champ sportif », *Politix. Revue des Sciences sociales du Politique*, no. 50, vol. 13, 2000, p. 13-27.

Gruneau, R. et D. Whitson, *Hockey Night in Canada. Identities and Cultural Politics*, Toronto, Garamond Press, 1993.

Hall, A., T. Slack, G. Smith et D. Whitson, *Sport in Canadian Society*, Toronto, 1991.

Halls, W. D., *The Youth of Vichy France*, 1981, traduction française de J. Séménau, *Les Jeunes et la politique de Vichy*, Paris, Syros, 1988 (préface de J. P. Rioux).

Hamel, T., *Un siècle de formation des maîtres au Québec, 1836-1939*, Les cahiers du Québec, éd. Hurtubise, Ville la Salle, 1995.

Hanoteau, G., *Le Red Star. Mémoires d'un club légendaire*, Paris, Seghers, 1983.

Harvey, J. et H. Cantelon, *Sport et pouvoir. Les enjeux sociaux au Canada*, Presses de l'Université d'Ottawa, Ottawa, 1988.

Hirschman, A., *Shifting involvements. Private interest and public action*, Princeton, 1982; traduction française : *Bonheur privé, action publique*, Paris, Fayard, 1983.

Hubscher, R. (dir.), *L'histoire en mouvements. Le sport dans la société française, XIXe-XXe siècles*, Paris, A. Colin, 1992.

Klein (Muñoz), L., *La Fédération des patronages, lien institutionnel entre le sport et le catholicisme en France (1898-2000)*, Nanterre, thèse, Université de Paris X-Nanterre, 2001.

Rioux, M. et Y. Martin (dir.), *La société canadienne-française*, Montréal, éd. Hurtubise, 1971.

Vincent, T., *The rise and fall of American sport. Mudsvillev's revenge*, Lincoln and London, The University of Nebraska Press, 1981, rééd. 1994.

Wahl, A., « Le footballeur Français: de l'amateurisme au salariat (1890-1926) », *Le Mouvement social*, no. 135, avril-juin 1986, p. 7-31.